

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Présents-es :	Mme Prisca WASEM, Présidente Mmes Christiane AUBRY DEUEL, Corinne BAUDET, Nathalie JAEGER, Geneviève MAYTAIN, MM. Steve DELAUDE, Hervé BLANCHARD, Thomas GAUDIN, René GISIGER, Frédéric HARDER, Stéphane HILTY, Antoine MELO (Vice-président), Raphaël PRINA, Philippe ROUX et Mark SMITH
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Exécutif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire MM. Yves Marie TRONO et Christian GORCE, Adjoint
Excusés :	Mme Cristina CAMARENA ESCRIVA et M. Frédéric WENGER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI (sur enregistrement)

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 23 avril 2015	2
1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 avril 2015	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Dates des séances du Conseil municipal du 2 ^e semestre 2015	2
2. Informations diverses	2
a) Prochaines séances du Conseil municipal : la séance supplémentaire prévue le 28 mai 2015 est annulée. 2	
C. Rapport de commissions	2
1. Rapport de la commission de l'urbanisme et du plan directeur : rapport final relatif à la révision du plan directeur communal	2
2. Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2014	4
D. Propositions de l'Exécutif	4
1. Délibération N°4-2015 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de la couvrir	4
2. Délibération N°5-2015 : Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014	4
E. Communications de l'Exécutif	6
1. Informations diverses	6
a) Dépassements de crédits au budget de fonctionnement	6
1. Stores du Club House	6
2. Installation d'une boîte à lire	6
b) Tako : deux pianos à Perly-Certoux, du 8 au 21 juin 2015	6
c) Etat de situation des chantiers	6
F. Propositions individuelles & questions	7
1. T-Shirt de la commune	7
2. Repas des commissions et T-Shirts	7
3. Bords de l'Aire : détritrus	7
4. Remerciements	8
5. Chemin des Vignes	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Présidente, Mme Prisca Wasem souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire, ainsi que ses Adjoints, MM. Yves-Marie Trono et Christian Gorce. Elle excuse les absences de Mme Camarena Escriva ainsi que de M. Wenger.

Elle ouvre la séance à 20h05.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 23 avril 2015

Compte tenu de diverses remarques qui auraient dû être apportées dans la présentation des comptes avant son envoi avec l'ordre du jour, la Présidente propose que celles et ceux qui ont des remarques sur le PV les fassent maintenant, le PV révisé sera adopté lors d'une prochaine séance.

Diverses remarques sont apportées. Elles seront intégrées dans le PV qui sera renvoyé aux Conseillers municipaux.

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 avril 2015

Le compte-rendu sera également adopté lors d'une prochaine séance.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Dates des séances du Conseil municipal du 2^e semestre 2015

Les dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2015 sont fixées comme suit :

Jeudi 24 septembre; 29 octobre, 19 novembre (adoption du budget), 10 décembre.

Ce point n'appelant aucun commentaire, le Conseil municipal entérine ces dates.

2. Informations diverses

- a) Prochaines séances du Conseil municipal

La séance supplémentaire prévue le 28 mai 2015 est annulée. La Présidente rappelle que la séance d'installation du Conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin à 18h30, à la salle du Conseil municipal.

M. Delaude se fait confirmer que la séance du Conseil municipal du 18 juin est maintenue.

- b) La Présidente demande que les Conseillers municipaux réélus vérifient leurs coordonnées sur une liste qui est en circulation.
- c) Bilan d'activités des commissions : La Présidente demande aux présidents de commissions d'étoffer un peu leur bilan, pour que les futurs Présidents des commissions aient une bonne idée de ce qui a été fait et de ce qui est en cours. Un modèle type de bilan sera envoyé aux présidents.
- d) PV des séances de commission : La Présidente demande aussi que les PV des commissions de la législature, si cela n'a pas été fait, soient transmis en format pdf à l'administration. Elle rappelle qu'après chaque séance de commission, un PV de la séance doit être établi et transmis à la mairie, de même que la date des prochaines séances de commissions.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission d'urbanisme et du plan directeur : rapport final relatif à la révision du plan directeur communal

M. Harder, président, rappelle que la Commission s'est réunie à 25 reprises entre 2011 et 2015, afin d'élaborer ce PDCoM (Plan directeur communal) avec plusieurs mandataires. La dernière séance intervenait pour étudier les observations faites dans le cadre de la phase de consultation publique du PDCoM. A la suite de ces observations,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

deux modifications mineures ont été apportées au PDCom, qui sont explicitées dans ce rapport et notifiées sur le PDCom, p. 119, fiche C2 annexée au rapport.

La commission, à l'unanimité, propose au Conseil d'accepter ce rapport et ce Plan directeur communal ainsi modifié. M. Harder précise que deux événements se sont produits dans l'intervalle : le projet de loi relatif au déclassement de la zone en Mouraz, qui a été rejeté par le Grand Conseil, comme M. Savigny le précise ; et la Confédération a limité les possibilités de déclassement contenues dans le PDCn 2030 (Plan directeur cantonal 2030), pour conserver des zones d'assolement. M. Harder pense que le canton va devoir donner des priorités à certains projets de construction, comme les Grands Esserts à Veyrier ou les Cherpines. Du coup, personne ne sait ce qui va se passer au niveau communal. M. Harder prévoit que la prochaine commission d'Urbanisme du Conseil municipal aura du pain sur la planche.

M. Delaude se fait préciser par M. Harder que le PDCn a été accepté sous réserve.

M. Gorce précise que le PDCn 2030 prévoyait un déclassement des zones d'assolement trop important par rapport à ce que la Loi d'aménagement sur le territoire (LAT) prévoit. Le PDCn 2030 a donc été adopté avec la possibilité de déclasser ce qui était prévu jusqu'en 2023 seulement. Après cette date, un bilan sera fait.

M. Harder ajoute que les déclassements possible jusqu'en 2023 permettront la réalisation des grands projets déjà connus, comme le PAV, les Communaux d'Ambilly et ceux déjà cités ci-dessus. Pour la commune, il est difficile de savoir ce qu'il va se passer. Le tram doit passer sur la route de St-Julien et une loi lie le passage du tram à la réalisation d'une route de desserte, qui passe à travers champs. Ces champs pourront-ils être déclassés, M. Harder ne peut pas le dire, l'information du PDCn était récente.

Mme Jaeger se fait confirmer par M. Trono que le rejet du déclassement de la zone En Mouraz par le Grand Conseil est un rejet définitif, et non provisoire.

M. Gisiger informe que Perly-Certoux compte 60 habitants par hectare, ce qui classe notre commune dans les 12 communes de Suisse les plus habitées.

M. Savigny revient sur la zone en Mouraz, qui comprenait trois zones : la zone 4B protégée, la zone sportive, incluse dans notre Plan directeur communal, et la zone d'équipements publics, qui intéressait fortement la commune. La question est de savoir si la commune relancera le projet et sous quelle forme, car le débat sur les zones d'assolement a fortement contribué au rejet du déclassement. Si le canton a déjà une difficulté à déclasser des zones d'assolement pour faire du logement, il n'allait sûrement pas supprimer des zones d'assolement pour une zone sportive.

Mme Maytain demande, par rapport aux nouvelles contraintes de Berne sur les zones à construire sur Genève, quel est le délai d'ici à de nouvelles décisions, est-ce que la commune restera dans le flou pendant 2 mois, 6 mois, et qu'est-ce que la commune peut faire ou ne pas faire pendant ce temps.

M. Trono répond que, par rapport au retour de l'examen des services de l'administration cantonale de notre plan directeur communal, il n'y a pas de délai de réponse. M. Savigny ajoute que la commune aura 90 jours, à compter du retour de l'examen des services cantonaux, pour soumettre le PDCom au Conseil municipal.

M. Gorce précise les processus attendus jusqu'à l'adoption du PDCom. D'abord, l'administration cantonale doit digérer les différentes modifications et contraintes imposées par la Confédération dans le PDCn 2030 pour pouvoir valider la conformité de notre PDCom à ce PDCn. Une fois que le PDCom sera accepté, des modifications de zones seront proposées et votées par le Grand Conseil mais ces modifications seront soumises à l'accord de la Confédération, qui veut contrôler que le canton garde une certaine surface de zones d'assolement. Ces processus de contrôle et de validation doivent se mettre en place, car ils sont nouveaux. La commune aura probablement davantage d'information après la validation de son PDCom.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met la conclusion du rapport aux voix.

Le Conseil municipal accepte le rapport de la Commission d'Urbanisme et Plan directeur validant le projet final de Plan directeur communal par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2014

M. Prina, président, informe que la Commission s'est réunie le 30 avril 2015, et qu'elle a examiné les comptes, en s'appuyant sur le rapport de la fiduciaire. La Commission a relevé que les amortissements complémentaires avaient été enregistrés correctement sur les comptes et que quatre comptes ont été complètement bouclés : le réaménagement de l'espace de jeux du parc du Quédan, pour CHF 110'000.-, la réfection du parking du préau de la face arrière de l'école pour un peu plus de CHF 550'000.-, la réalisation de l'Agorespace, pour environ CHF 120'000.- et la rénovation et l'aménagement de la déchetterie, pour presque CHF 220'000.-. La commission a relevé que les CHF 2,2 millions de francs d'amortissements complémentaires ont été réalisés selon les désirs exprimés par le Conseil municipal en décembre 2014. M. Prina souligne que si, en 2015, la commune peut encore procéder à des amortissements complémentaires, elle devrait le faire pour se retrouver dans une situation encore plus profitable pour 2018, année à laquelle la commune pourrait être confrontée à des problèmes liées aux nouvelles règles fiscales, si celles-ci sont mises en vigueur.

M. Prina recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes 2014 tel qu'ils lui ont été soumis.

M. Harder se fait préciser par M. Savigny que le document joint au rapport n'est que le résumé des documents présentés lors de la dernière séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix les conclusions du rapport.

Le Conseil municipal accepte le rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2014 par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

D. Propositions de l'Exécutif

1. Délibération N°4-2015 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de la couvrir

La Présidente procède à la lecture de la délibération puis la met aux voix comme suit :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2014 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les articles 30, al 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant CHF 637'470.57,

Vu le préavis de la commission des finances du 30 avril 2015

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal,

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 14 voix « pour »

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 637'470.57.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

2. **Délibération N°5-2015** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

La Présidente procède à la lecture de la délibération puis la met aux voix comme suit :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS,

DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2014

Vu les articles 30, al. 1 lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

Vu le rapport de la commission des finances du 30 avril 2015

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 14 voix « pour ».

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.*
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 11'092'782.39 aux charges et de CHF 11'472'316.97 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 379'534.58.*
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 2'645'204.35 aux dépenses et de CHF 204'392.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'440'812.35.*
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'440'812.35 par l'autofinancement à raison de CHF 3'800'550.28 au moyen de la somme de CHF 1'221'015.70.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 2'200'000.- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 379'534.58. L'excédent de financement s'élève à CHF 1'359'737.93.*
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 379'534.58 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.*

D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 57'468'542.51 qui se compose de :

<i>- Patrimoine financier</i>	<i>CHF 46'067'955.56</i>
<i>- Patrimoine administratif</i>	<i>CHF 11'400'586.95</i>
<i>Total de l'actif</i>	<i>CHF 57'468'542.51</i>

et au passif un montant de CHF 57'468'542.51 qui se compose de :

<i>- Engagements courants et passifs transitoires</i>	<i>CHF 3'307'535.91</i>
<i>- Engagements envers des entités particulières</i>	<i>CHF 161.65</i>
<i>- Provisions</i>	<i>CHF 6'321'270.34</i>
<i>- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements</i>	<i>CHF 414'836.36</i>
<i>- Fortune nette</i>	<i>CHF 47'024'738.25</i>

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Total du passif

CHF 57'468'542.51

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 1'091'000 et correspondent à la part qui serait à la charge de la commune sur l'insuffisance de couverture des engagements de la CAP.

E. Communications de l'Exécutif

1. Informations diverses

a) Dépassements de crédits au budget de fonctionnement

1. Stores du Club House

M. Savigny informe qu'il était prévu de changer le store du Club House mais que le montant n'était pas prévu au budget de fonctionnement. Le montant s'élève à CHF 11'000.-. M. Gorce ajoute que le délai pour la commande est de 30 jours. Si ce dépassement n'est pas contesté par le Conseil, la commande pourra se faire et le store être posé dans 30 jours.

Aucune contestation n'étant soulevée, le principe de ce dépassement est admis.

2. Installation d'une Boîte à lire

M. Trono explique que la mairie a reçu une demande d'un couple d'habitants retraités suggérant que la commune pose une boîte à livres, comme ce couple en avait vu une en France. L'Exécutif a été d'accord sur le principe. Des informations ont été recherchées pour savoir si des expériences identiques étaient connues. Ce qui était le cas dans les trois communes des Trois Chênes. L'intérêt était que ces communes avaient un concept de boîte. Notre commune ayant reçu une photo du prototype chénois, un devis a été demandé à un menuisier. Le coût de réalisation d'une boîte est de CHF 2000.-. Le principe est de déposer un livre dans cette boîte et d'en prendre un autre, sur le mode de l'échange. La boîte sera installée en bas de la Mairie, près de l'arrêt de bus, le 19 juin 2015. Les initiants sont d'accord de s'en occuper. Si l'expérience fonctionne, d'autres boîtes pourraient être installées ailleurs dans la commune. M. Trono précise qu'une vitre protège les livres de la pluie et que la commune ne contrôlera pas le contenu idéologique de la boîte. L'esprit est à l'ouverture mais le couple de retraités pourra enlever des ouvrages que la morale réprovoque. Dans la commune, le nom sera « Boîte à lire », pour rappeler l'objectif d'inciter à la lecture. Elle accueillera une trentaine de livres. Une information sera faite sur cette boîte dans le Trait d'Union de juin.

Les Conseillers municipaux se déclarent ravis de cette expérience, qui suscite des questions sur la taille de la boîte, son fonctionnement, etc.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas aux coûts de ce projet, le principe de ce dépassement est admis.

b) Tako : deux pianos à Perly-Certoux, du 8 au 21 juin 2015.

M. Trono rappelle que la commune réitère cette opération de l'association Tako, qui s'appelle « Jouez, je suis à vous ! », qui démarre le 8 juin et s'achève avec la Fête de la musique, le 21 juin. Un piano sera installé au Four à pain, l'autre sur la passerelle des Bis, côté Perly-Certoux. L'Exécutif a insisté pour que le piano reste sur le nouveau parterre du Four à pain et qu'il soit visible de tous, même des élèves et des enseignants.

c) Etat de situation des chantiers

M. Gorce informe que le planning est tenu en ce qui concerne les travaux d'aménagement et de mise en séparatif sur la route de Certoux. La fin des travaux est prévue à l'été 2015 pour le tronçon entre la route de St-Julien et le chemin du Relai. Pour l'autre tronçon de la route de Certoux, à Certoux, la fin des travaux est prévue pour fin 2015, ce qui est conforme au planning.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Concernant le mail piétonnier de la zone En Tire, la pose de l'enrobé vient d'être faite, après deux reports successifs, pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

Le chantier de la Maison de la douane avance, la pose du radier vient de commencer.

Enfin, les terrains synthétiques sont en cours, dans le planning prévu. M. Gorce montre une photo des pelles mécaniques qui creusent les terrains, on ne voit plus les limites du terrain B.

M. Trono ajoute que la pose de la première pierre de la Maison de la douane est prévue le jeudi 11 juin à 11h, sur le chantier.

F. Propositions individuelles & questions

1. T-Shirt de la commune

La Présidente informe que ces t-shirts sont prêts pour les tournois prévus le 14 juin.

2. Repas des commissions et T-Shirts

La Présidente demande à celles et ceux qui ne se sont pas inscrits de s'annoncer. Elle informe que la photo du Conseil municipal est distribuée à chacun-e lors de cette séance.

3. Bords de l'Aire : détrit

M. Blanchard relève que les bords de l'Aire sont jonchés de détrit, entre le chemin du Pont et les tennis. Il voudrait savoir si la commune peut faire une demande à l'Etat de nettoyer cet espace. Par ailleurs, les voitures vont partout, M. Blanchard suggère qu'une barrière soit mise pour les empêcher de passer.

M. Gorce informe que la commune est en discussion depuis de nombreux mois pour reprendre la propriété de ces terrains pour pouvoir les entretenir. La réponse avait été négative. La commune a poursuivi ses réflexions et discute d'une Convention avec l'Etat qui lui permettra d'accéder à ces terrains, de les entretenir et de faire une levée des déchets. Le projet de Convention a été soumis, signé par la commune aujourd'hui et renvoyé avec une petite modification à l'Etat. Cette convention contient aussi les fermetures de la zone par des barrières, les zones qui restent en forêt, celle qui peuvent devenir des zones d'accueil du public. L'Exécutif souhaitait présenter ce projet ce soir mais, compte tenu que l'Etat ne l'a pas encore signée, l'Exécutif la présentera lors de la prochaine séance du Conseil.

Une carte de la zone concernée par la convention est montrée au Conseil.

M. Trono souligne l'évolution de l'état d'esprit de l'Etat, qui, auparavant, verrouillait cette zone et qui accepte aujourd'hui de l'ouvrir au public.

M. Gaudin rappelle que cette zone est très ouverte, car elle est internationale... Il déplore que des sacs poubelles soient posés n'importe comment par les pique-niqueurs, mais il trouve très bien que la commune intervienne sur cette zone.

M. Gorce rappelle que les poubelles existaient et qu'elles ont été enlevées, considérant que les pique-niqueurs ramporteraient leurs déchets. Cette philosophie fonctionnait assez mal et des usagers avaient installé un container. Comme il n'était pas possible de pique-niquer dans cette zone, ce container avait aussi été enlevé. Désormais, ce lieu pourra retrouver une qualité intéressante pour tous les habitants de la commune.

Par apport aux barrières qui seront posées, M. Delaude demande quel sera le statut de cette zone, si elle sera complètement fermée aux voitures.

M. Gorce répond que le chemin sera fermé aux véhicules, sauf aux véhicules d'entretien et agricoles.

M. Trono rappelle que le but est que les gens viennent à pied.

Mme Jaeger s'inquiète de savoir si la Gavotte pourra continuer de venir dans cette zone, où les responsables ont l'habitude d'y faire dormir des enfants, une fois par semaine.

M. Trono souligne que la zone n'a pas vocation à devenir un no man's land.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. Remerciements

M. Gisiger souhaite remercier M. Harder pour le travail remarquable accompli à la présidence de la Commission d'Urbanisme et du Plan directeur.

5. Chemin des Vignes

Mme Jaeger souhaite redire qu'elle trouve la vitesse des véhicules largement excessive sur le chemin des Vignes, aux horaires de l'école. Elle demande que des contrôles soient faits sur ce chemin.

M. Gorce répond que cette demande sera communiquée à la Police municipale.

M. Hilty demande s'il n'y a pas moyen de fermer ce chemin aux voitures, sauf les véhicules agricoles.

M. Trono répond que ce chemin est autorisé jusqu'au cimetière.

M. Harder confirme qu'il entend des gens se plaindre de ce fort trafic sur le chemin des Vignes.

M. Hilty revient sur le moyen que la commune pourrait mettre en place pour stopper ce trafic.

M. Gorce répond qu'il faudrait faire une étude pour déterminer le moyen et ses conséquences. Il s'agit d'une route communale, donc la commune a la compétence d'agir. Mais elle doit maintenir le trafic riverain et le trafic agricole sur ce chemin. Par ailleurs, un certain nombre d'habitants de Certoux empruntent aussi ce chemin, s'ils ne sont pas riverains et s'il y a des contrôles, les conséquences seront les mêmes que pour les non habitants de la commune. Quant aux bornes, c'est une solution, mais cette solution peut générer des coûts qui peuvent être importants, mais tout peut être étudié.

Répondant à Mme Jaeger, M. Gorce rappelle que la commune ne peut pas mettre des panneaux de limitation de vitesse. Les panneaux en place limitent le trafic aux riverains et ne sont pas respectés, M. Gorce doute que les comportements changeraient plus facilement avec des panneaux de limitation de vitesse.

M. Trono avertit le Conseil que s'il faut augmenter le nombre de contrôles à faire sur les chemins du village, les heures de police municipale convenues avec la commune de Plan-les-Ouates ne suffiront pas.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente conclut par quelques mots sur son année de présidence et sur l'expérience que cela lui a apporté. Elle encourage vivement les membres du Conseil à tenter cette expérience unique. La Présidente rend hommage aux membres sortants qui sont chaleureusement applaudis par l'assemblée. Elle invite ensuite l'assistance à l'agape qui suit et qu'elle offre.

Sur ces mots, la Présidente clôture la séance à 21h13.

La Présidente du Conseil

Prisca Wasem

Le Vice-président du Conseil

Antoine Melo

Le Secrétaire

Jacques Nierlé